

# METTRE EN PLACE OU RÉVISER VOTRE ACCORD COLLECTIF OU CHARTE SUR LE TÉLÉTRAVAIL

INTERVENANT CLASSES VIRTUELLES

Formation animée par  
Aymeric d'ALANÇON, Avocat  
Of counsel du Cabinet CWA



Fondé en 1987, le cabinet Chassany Watrelot & Associés (CWA) est l'un des principaux cabinets français exclusivement dédié au droit social. Classé parmi les meilleurs cabinets français en droit social en 2020 par le magazine « Le Point » ainsi que par le guide Legal 500, le cabinet CWA compte une cinquantaine d'avocats.



## OBJECTIFS

- Identifier et Maîtriser les points clés de l'Accord ou de la Charte sur le Télétravail pour votre entreprise
- Rédiger votre Accord/Charte ou leur avenant

## LES POINTS CLÉS TRAITÉS LORS DE LA FORMATION

- Le mode de mise en place (Accord collectif / Charte)
- Les différentes formes de télétravail
- Les conditions d'éligibilité
- Les lieux du télétravail
- Le statut du télétravailleur (équipement, durée du travail, frais)

## MODALITÉS PRATIQUES

**AVANT LA FORMATION** | Vous répondez à un questionnaire en indiquant votre projet, vos particularités et en joignant si besoin vos documents

**CLASSE VIRTUELLE 1** | Tour de table sur les projets, attentes et problématiques de chacun / Focus juridique sur les points clés à traiter / **Atelier collaboratif 1** en sous-groupe (Rédiger la trame de son projet d'accord, de charte / Synthèse en plénière / Séquence Questions / Réponses)

**INTERSESSION** | Rédiger son nouveau projet d'accord / de charte en intégrant les apports de la classe virtuelle

**CLASSE VIRTUELLE 2** | Echanges sur les difficultés rencontrées, solutions trouvées, questions en suspens / **Atelier collaboratif 2** (Finaliser son accord ou sa Charte) / Synthèse en plénière / Séquence Questions / Réponses

**APRÈS LA FORMATION OU PENDANT L'INTERSESSION** : Des questions, une difficulté ? vous disposez d'une assistance téléphonique de 30' minutes avec Aymeric d'ALANÇON



2 classes virtuelles de 1h45 (3h30)  
+ 30' d'échange individuel avec 1  
avocat, soit 4h



## LES COLLABORATIV'



**Un avant formation** pour recueillir les problématiques des participants et personnaliser les classes virtuelles

**2 classes virtuelles** alternant ateliers collaboratifs, apports sur les points clés et séquences questions / réponses

**Une intersession** pour avancer sur son projet en capitalisant sur les apports de la 1<sup>ère</sup> classe virtuelle

**Un échange individualisé avec un avocat** pour résoudre une difficulté ou répondre à une question spécifique

**Pour qui ?** DRH, RRH, DRS, RRS, Juriste en droit social

**Prérequis** : Avoir pour projet de rédiger un accord collectif ou une charte sur le télétravail

**Méthodologie utilisée** : Une démarche réflexive et collaborative avec ses pairs et un avocat spécialisé en droit social pour trouver des solutions personnalisées à ses problématiques opérationnelles

**Evaluation** : Evaluation formative en fin de session

**Modalités d'accès** : Disposer d'une connexion Internet, d'un ordinateur et idéalement d'un casque.

Une assistance technique et pédagogique est assurée par ERYS auprès du participant, en lien avec son partenaire ASB pour la plateforme LMS. Nous consulter pour toute question relative à l'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap.



790 €HT / personne

[S'inscrire](#)

